

RÉCAPITULATIF DES FRAIS (état : 01/2025)

Prestataire	reev GmbH	
Services	Les produits et services de reev sont fournis indépendamment des frais suivants via le tableau de bord reev. Les frais de transaction ne s'appliquent qu'en cas d'utilisation active (au moins une transaction par mois) de la fonction de facturation.	
Spécificités nationales	Lieu de votre entreprise	Devise
	Allemagne Suisse	EUR

1. **Frais.** Les frais suivants sont prélevés pour l'utilisation de la fonction de facturation mise à disposition et sont directement déduits du montant de la transaction.

Frais par transaction <i>Les frais se composent du pourcentage indiqué par transaction plus un montant fixe.</i>				
	VISA/Mastercard		AMEX	SEPA
	National/euro péen	Hors Europe		
Conducteurs enregistrés (par exemple, employés avec véhicules privés) Libre choix du tarif par l'opérateur	3,1 + montant fixe* / conducteur / mois	4,4 + montant fixe* / conducteur / mois	4,8 + Montant fixe* / conducteur / mois	1,5 + Montant fixe : 0,30 EUR / conducteur / mois
Conducteurs occasionnels (par ex. clients/invités) Libre choix du tarif par l'exploitant	3,1 + Montant fixe* / transaction** / conducteur	4,4 + Montant fixe* / transaction** / conducteur	4,8 + Montant fixe* / transaction** / conducteur	-
eRoaming Tarif fixe	0,30 EUR/paiement mensuel			
Terminal de paiement (en option) Libre choix du tarif opérateur	5,0 % sur le montant mensuel (via le terminal de paiement) quantité chargée			

Ces frais comprennent tous les frais liés aux transactions. Seuls les frais de change indiqués (2 %) sont exclus. Les frais en CHF peuvent varier.

*Le montant fixe varie entre 0,10 et 0,18 €. Le montant exact dépend de la procédure de sécurité utilisée : si une procédure 3D Secure est requise, les frais se situent dans la fourchette supérieure. Si aucune procédure de sécurité n'est requise, les frais se situent dans la fourchette inférieure.

**La transaction a lieu à chaque chargement ad hoc.

Frais de change		
<i>Des frais de change s'appliquent lorsque la devise du moyen de paiement diffère de celle du paiement. Stripe prélève les frais par transaction à hauteur du pourcentage indiqué du montant de la transaction lors du paiement (converti dans la devise du paiement).</i>		
Type	Lieu	Pourcentage
Frais de change	EEE et Suisse	2,00

Autres frais	
Type	Frais
Terminal de paiement	20,00 EUR par mois et par terminal de paiement
Mise à jour du titulaire de la carte de crédit	0,25 EUR par mise à jour réussie du titulaire de la carte de crédit
Frais de contestation	15,00 EUR ou 15,00 CHF pour chaque paiement contesté qui n'est pas positif (cartes de crédit)
	7,50 EUR ou 10,00 CHF pour chaque paiement contesté qui n'est pas positif (SEPA)

2. Définitions. Les termes utilisés dans le présent document ont la signification suivante :

- **Le montant de la transaction** désigne le montant total négocié pour une transaction, c'est-à-dire le montant prélevé via le moyen de paiement sélectionné par l'acheteur.
- **La mise à jour du titulaire de la carte de crédit** active les mises à jour automatiques des données du titulaire de la carte de crédit et de la carte (par exemple, l'adresse de facturation ou la date d'expiration). Voir https://stripe.com/docs/api#update_card.
- **Des frais de contestation** sont facturés lorsque des paiements sont contestés et que des remboursements sont effectués, par exemple. Ces frais ne sont pas facturés si la contestation est jugée en faveur du titulaire du compte.

3. Confidentialité. Ce récapitulatif des frais doit être traité de manière confidentielle et ne peut être partagé sans autorisation écrite préalable.

4a. Exemple de calcul (DE). Trois consommateurs, dont un conducteur ad hoc et deux conducteurs invités, chargent leur véhicule pour un montant total de 70,00 € en un mois. En outre, les opérations de recharge eRoaming de différents utilisateurs sont facturées à hauteur de 45,00 €. Le conducteur occasionnel et le conducteur enregistré 1 paient avec une carte Visa/Mastercard nationale/européenne. Une procédure 3D Secure est nécessaire. Montant total des recettes : 115,00 €.

L'exploitant reçoit 112,42 € d'€ .*** Le montant du

paiement est calculé comme suit :

Le conducteur ad hoc charge	15,00 €	- 0,65 €	Frais de transaction	=	14,35 €	Paiement
eRoaming Recharges	45,00 €	- 0,30 €	Frais de transaction	=	44,65 €	Paiement
Le conducteur enregistré 1 (carte de crédit) charge pour	20,00 €	- 0,80 €	frais de transaction	=	19,20 €	Versement
conducteur enregistré 2 (SEPA) pour	35,00 €	- 0,83 €	frais de transaction	=	34,12 €	Versement
Total des recettes	115,00 €	- 2,68 €	Frais de transaction	=	112,32 €	Montant du paiement

*** Le montant du ou des conducteurs ad hoc est débité immédiatement après le processus de recharge, les montants des conducteurs invités sont débités à la fin du mois. Les paiements sur le compte professionnel enregistré sont effectués une fois par mois pour le mois précédent.

Les processus de recharge eRoaming sont facturés mensuellement et vous sont ensuite versés en tant qu'exploitant au tarif fixé dans le contrat. Vous trouverez de plus amples informations sur le contrat de service d'itinérance dans notre **liste de prix et de prestations** sur reev.com/legal.

Pour plus d'informations sur la facturation des recharges payantes, consultez notre [article du centre d'aide](#).